

Communiqué de presse, le 12 janvier 2021

## RE 2020

### Point presse Équilibre des Énergies

Équilibre des Énergies note avec satisfaction que le projet d'arrêté relatif à la réglementation environnementale RE 2020 marque la volonté des pouvoirs publics d'améliorer les performances énergétiques des bâtiments neufs et de diminuer leur impact climatique.

- 1) Avec la RE 2020, toutes les formes d'énergie verront la qualité du bâti renforcée (Bbio à – 30 % par rapport à la RT 2012), ce qui constituera un progrès incontestable et permettra de léguer aux générations à venir des logements de qualité.
- 2) L'introduction dans la réglementation de plafonds sur les émissions de CO<sub>2</sub> constitue une innovation majeure qu'Équilibre des Énergies soutient.

Cependant, en l'état actuel du texte, l'application pratique de ces orientations soulève de sérieux problèmes, surtout dans les logements collectifs.

En particulier Équilibre des Énergies note que :

- des exigences excessives sur le coefficient de consommation d'énergie primaire (Cep) et sur le coefficient de consommation d'énergie primaire non renouvelable (Cep,nr) limitent le panel de solutions décarbonées à disposition des constructeurs et éliminent des solutions faisant largement appel aux énergies renouvelables (chauffe-eau thermodynamiques et panneaux photovoltaïques) ;
- la dérogation sur les émissions de CO<sub>2</sub> accordée aux chaudières à gaz jusqu'en 2024, dispense ces solutions de toute contrainte dans les logements collectifs qui seront livrés jusqu'en 2026/2027. Dans ces conditions, la fin des chaudières à gaz annoncée pour 2024 apparaît comme improbable et l'industrie française ne sera en aucune façon incitée à développer des solutions alternatives bas-carbone.

Équilibre des Énergies formule cinq propositions visant à rendre plus progressive et plus réaliste l'évolution des plafonds retenus pour chacun des indicateurs.

Équilibre des Énergies estime également que la réglementation doit prendre en considération les énergies renouvelables (électricité ou gaz) véhiculées par les réseaux, au profit desquels des milliards d'euros de soutien sont consentis, au même titre que les énergies renouvelables captées localement. Une telle disposition est requise par la législation européenne.

#### **A propos d'Équilibre des Énergies :**

Créée en 2011, l'organisation Équilibre des Énergies est une plate-forme transversale qui fédère les acteurs du monde de l'énergie, du bâtiment et de la mobilité autour d'un projet commun : Construire une société énergétique meilleure, nécessaire à la décarbonation efficace de l'économie.

Plus d'informations sur : <https://www.equilibredesenergies.org>

#### **Contact presse :**

Isabelle LAVILLE – email : [ilaville@replique-com.com](mailto:ilaville@replique-com.com) – Tél. : 01 40 86 31 53 - 06 25 47 18 03